

Le guide de la sécurité au travail



DÉCHÈTERIE



Madame, Monsieur,

Que vous soyez nouvel agent ou déjà en poste, le livret suivant vous est remis afin de vous familiariser avec les principales règles de sécurité et les consignes environnementales à respecter sur les différents sites et ainsi :

- > Faciliter votre accueil
- > Guider votre formation
- > Encourager l'esprit d'équipe

La formation à la sécurité est une exigence pour tous qui permet d'assurer :

- > Votre propre sécurité
- > Celle des usagers de votre service.

Nous souhaitons que ces éléments vous permettent de devenir un acteur de la sécurité et de la protection de l'environnement.

La sécurité est l'affaire de tous. Chacun peut à tout moment observer une anomalie, se doit de la faire connaître et de proposer une action d'amélioration. Nous devons avoir à l'esprit, en permanence, le souci de notre protection et celle de notre entourage.

SOMMAIRE

L'organigramme.....p4

La répartition des secteurs.....p5

Les moyens de prévention..... p6-7

Agent de déchèterie

Mes missions.....p8

Les consignes de tri.....p9

Mon comportement, ma sécurité.....p10

Les EPI fournis par le SIMER.....p11

Mon hygiène.....p12

Avant l'ouverture

L'état du site.....p13

L'état des locaux.....p14

Pendant la journée

L'accueil des usagers..... p15

Le caisson DDS..... p16-17

Le caisson DEEE..... p18

L'entretien des sites..... p19

En cas d'urgence.....p20

A la fin de la journée.....p21

Notes.....p22-23

L'organigramme du pôle gestion des déchets



Jérôme SAZARIN

Directeur général des services



Franck SIRONNEAU

Responsable des ressources humaines



Isabelle PLISSON

Responsable du service facturation et relation à l'utilisateur



Isciane ROUZIÈRE

Responsable du développement et du service animation des territoires



Nicolas REVEILLAULT

Responsable de la collecte, valorisation et traitement des déchets



Clémence FROGER

Responsable adjointe de la collecte, valorisation et traitement des déchets



Christophe CHANTEMARGUE

Chef de service collecte et déchèterie



Laurent VOLATRON

Chef de service compostage et valorisation du bois



Benoît VERGNAUD

Chef de service centre de tri et de la maintenance

Chefs d'équipe

Fabrice Imbert
Michaël Isaac
Samuel Audoux

Les moyens de prévention

La réduction des risques professionnels repose sur trois niveaux d'actions :

Humain,
Organisationnel,
Technique.

L'évaluation des risques professionnels et sa traduction dans un document unique, obligation réglementaire et point de départ d'une réelle démarche de prévention, permet de mieux cerner les risques spécifiques à certaines activités et de prendre des mesures de prévention adaptées et efficaces. Il est consultable par tous et se situe à l'accueil de l'Éco-Pôle.

Les moyens humains

Embauche de personnels qualifiés

- > Connaissances dans la gestion et le tri des déchets.

Planification de formations continues

- > Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;
- > Formation au risque d'incendie et à l'utilisation des extincteurs ;
- > Formation à la conduite à tenir en cas d'urgence (secourisme) ;
- > Formation à l'accueil et à la gestion des conflits ;
- > Formation et sensibilisation sur les risques et précautions liés à la manipulation des DDS.

Sensibilisation du public fréquentant la déchèterie

- > Information et sensibilisation des usagers sur les conditions d'acceptation de certains déchets (DDS, déchets contenant de l'amiante le cas échéant...)
- > Information des usagers à l'entrée (horaires d'ouverture, déchets acceptés, qualification de la déchèterie...)
- > Affichage et/ou transmission du règlement intérieur propre à la déchèterie... .

Les moyens organisationnels

Prévision et planification du travail réel

- > Établir/actualiser les fiches de poste pour les agents de déchèteries ;
- > Établir un règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement des déchèteries. Ce document doit mentionner la nature de la déchèterie, les limitations de l'accès au site, les déchets admis et interdits, les conditions d'accueil (horaires et jours d'ouverture au public), les conditions d'accès des usagers, les dispositions liées à la sécurité, les obligations de l'usager et de l'agent, les sanctions en cas de non-respect du règlement. **Ce règlement doit être affiché afin d'être visible par les usagers et les agents.**

Les moyens de prévention

Information des agents de déchèteries

> Informer clairement les agents sur les tâches qui leur sont confiées :

- Présenter le règlement intérieur du personnel et celui de la déchèterie, les fiches de postes, et les consignes de sécurité,
- Fournir des équipements de protection individuelle (EPI) et former les agents à leur utilisation.
- Établir des consignes en cas d'accident ou d'incident et mettre en place une procédure de mise à jour des trousse de secours (vérification régulière du contenu et des dates de péremption des produits).
- Remplir les documents à disposition des agents selon l'activité :
 - permis de feu
 - permis d'intervention par une entreprise extérieure

Retour d'information

Mettre en place un registre de santé et de sécurité au travail entre l'autorité territoriale, l'encadrement et les agents.

Mettre à disposition des usagers un registre des réclamations et de déclarations des accidents ou incidents survenu sur le site.

Ces registres sont tenus à disposition de l'inspection de nos services ainsi que des services de l'État (DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

En tant que gardien votre rôle est d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion du site.
Pour cela vous devez :



- > **Orienter** les usagers selon la nature des déchets qu'ils souhaitent déposer.
- > **Inform**er les usagers des consignes d'utilisation du site (nettoyer le quai après leur passage, pas de récupération de déchets...)
- > **Aider** les usagers à manœuvrer jusqu'au quai de déchargement (surtout les remorques)
- > **Faire respecter** les plans de circulation du site
- > **Réguler** l'accès aux quais en cas de forte affluence ou en cas d'accident
- > **Interdire** l'ouverture des garde-corps amovibles par les usagers
- > **Faire respecter** un périmètre de sécurité lors de l'enlèvement de déchets dangereux
- > **Utiliser** le matériel à disposition (crochet, pince...), si besoin de ressortir un déchet de la benne. **En aucun cas vous pouvez descendre dans les bennes.**
- > **Refuser** les déchets non acceptés en déchèterie

Respecter ces consignes permet d'assurer votre sécurité durant votre journée au travail



- > Je prends connaissance du règlement intérieur de la déchèterie disponible auprès du responsable de mon secteur.

Les déchets acceptés*

*liste variable en fonction du site



Les déchets non acceptés

- x médicaments,
- x amiante,
- x éléments entiers de véhicules,
- x produits explosifs ou radioactifs,
- x déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin.



Les bons reflexes

- 1 **J'arrive sur le site sobre et en bonne forme physique**, dans le cas contraire votre vigilance et votre endurance seraient affectées au détriment de votre travail.
- 2 **Je stationne mon véhicule à l'emplacement prévu**, en dehors de cet emplacement il risquerait de gêner la circulation ou d'être endommagé.
- 3 **Je porte les vêtements et les protections (EPI*)** fournis par le SIMER pour me protéger des chocs, des coupures, des écrasements, des projections et pour être vu. Mes vêtements sont propres, en état et à ma taille (pas de partie flottante). Je ne porte pas de protection de récupération. Le SIMER me fournit des EPI adaptés aux risques professionnels de mon métier.

Signalétique des EPI*



Casque anti-bruit obligatoire



Chaussures de sécurité obligatoires



Lunettes obligatoires



Gants obligatoires



Casque obligatoire



Visière obligatoire



Gilet haute visibilité obligatoire



Masque obligatoire



Tablier anti projection obligatoire

Agent de déchèterie



LES EPI FOURNIS PAR LE SIMER

Personnel permanent



Casquette coquée



Tee-shirt haute visibilité



Paire de gants



Paire de chaussures sécurité



Gilet haute visibilité



Pantalon haute visibilité

Les équipements présentés sur cette page, sont les équipements de base fournis par le SIMER, ils doivent être adaptés et complétés en fonction de chaque situation de travail (entretien du site, tri des DDS...).

Personnel saisonnier

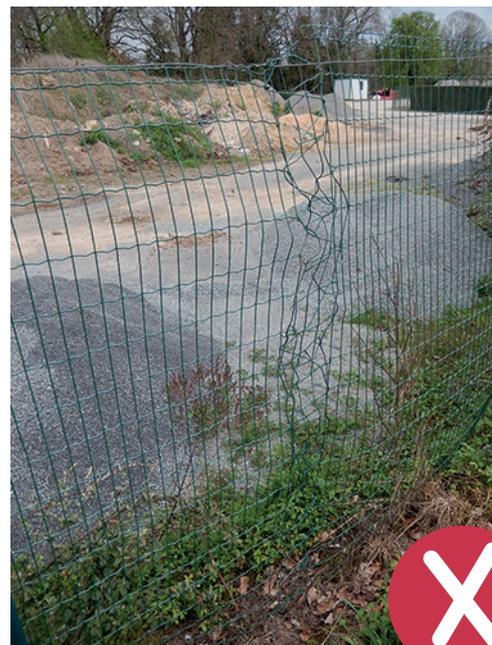


Gilet haute visibilité

Le vandalisme fréquent dans les déchèteries peut être à l'origine de chutes, glissades...

Les dégâts liés au vols, effractions, incendie...comme par exemple des déchets au sol doivent être éliminés avant l'accès du public à la déchèterie, à défaut les zones doivent être protégées (cônes haute visibilité).

Les garde-corps sont indispensables pour prévenir tout risque de chute dans les bennes. En cas de détérioration ou de casse je le signale à mon responsable et je sécurise la zone.





Conformément aux missions exposées page 8 de ce document, vous devez vous assurer que l'utilisateur est autorisé à déposer à la déchèterie et que les professionnels disposent d'une carte d'accès conforme.

Vous devez également vérifier que les dépôts sont conformes aux déchets recevables en déchèterie, et dans ce cas les orienter conformément aux consignes de tri en vigueur.

Au cours de la journée vous pouvez être amené à refuser l'accès d'un usager ou le dépôt de déchets non autorisés, même si vous êtes habilité à le faire, cela peut entraîner des situations de conflits. Veillez à employer un ton ferme mais respectueux des usagers, si la situation ne se calme pas, invitez la personne à consulter le règlement présent sur notre site internet : www.simer86.fr

Rappel : il est interdit de fumer dans l'enceinte de la déchèterie



En cas de conflit

- 1 Gardez votre calme
- 2 Si l'utilisateur ne suit pas les consignes ou se montre agressif, relevez son identité (nom, immatriculation du véhicule...)
- 3 Consignez les faits et informations dans le carnet d'exploitation de la déchèterie
- 4 Informez votre responsable.

Déchets Diffus Spécifiques

ACIDES QUANTITES MAX ECO DDS	AÉROSOLS QUANTITES MAX ECO DDS	AUTRES DDS LIQUIDES QUANTITES MAX ECO DDS	BASES QUANTITES MAX ECO DDS
<p>20 litres 1 litre 2 litres</p>	<p>1 litre 1 litre 0,75 litres</p> <p>Sauf bombes anti-craquelons, aérosols liés à la cosmétique, désodorisants ou détachants...</p>	<p>5 litres 6 litres 5 litres 1 litre 15 litres 15 litres 2 litres</p>	<p>1 litre 5 litres 2 litres 6 litres</p>
COMBURANTS* (contenants vides ou pleins) QUANTITES MAX ECO DDS	PHYTOSANITAIRES* & BIOCIDES QUANTITES MAX ECO DDS	FILTRES À HUILE DE VOITURES QUANTITES MAX ECO DDS	PÂTEUX QUANTITES MAX ECO DDS
<p>5 litres 20 litres 10 kg 10 kg</p> <p>*emploi autorisé*</p>	<p>25 kg 20 litres 1 litre 5 litres</p> <p>mention «autorisé dans jardin» mention «autorisé dans jardin»</p>	<p>Interdit aux filtres à air</p>	<p>15 litres 5 kg 1 kg 2,5 litres 15 litres 25 kg 2,5 kg</p>
<p>*et tous les produits DDS présentant ce pictogramme de danger :</p>			

Pictogrammes de danger

GHS01 Matières explosibles (EX)	GHS02 Matières inflammables (IN)	GHS03 Matières combustibles (CB)	GHS04 Gaz sous pression (GZ)	GHS05 Matières corrosives (CR)
GHS06 Toxicité aiguë catégorie 1, 2, 3 (TO)	GHS07 Toxicité aiguë catégorie 4 (corrosion, irritations ou sensibilisation oculaires / lésions oculaires) (DA)	GHS08 Risque mutagène, respiratoire, cancérigène ou pour la reproduction (MU)	GHS09 Danger pour le milieu aquatique (EN)	

»»»»»»»»»»»»»»»» Les consignes de sécurité

- > Interdire l'accès aux usagers
- > Seuls, les agents habilités peuvent accéder à l'intérieur du caisson
- > Vérifier la présence de l'extincteur placé à l'extérieur
- > Fermer régulièrement les portes
- > Les usagers déposent les DDS dans les caisses palettes à l'extérieur du caisson
- > Lors de la manipulation des produits, il est obligatoire de mettre les EPI suivants :



Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques



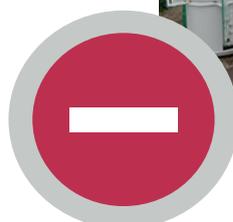
Les consignes de sécurité

La nature de ces déchets, implique des précautions particulières :

- > Mettre des gants pour la manipulation et l'installation des rampes
- > Ces déchets sont souvent lourds et volumineux (réfrigérateurs, machine à laver...) : utilisez les moyens de manutention à disposition (transpalette, diable...) pour éviter de vous blesser.



- > Interdire l'accès aux usagers qui ne déposent pas de DEEE
- > Fermer régulièrement les portes



Le matériel disponible et les EPI adaptés

Pour entretenir les sites, le SIMER met à votre disposition différents outils. Leur utilisation doit se faire uniquement en portant les EPI adaptés conformément aux consignes ci-dessous.



Taille-haies



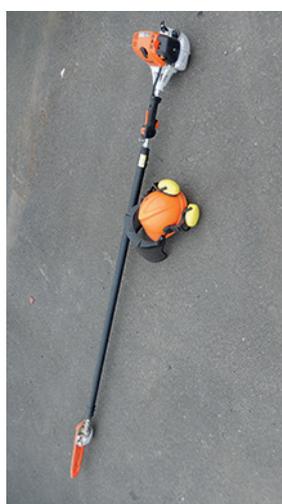
Tronçonneuse



Tondeuse manuelle tractée



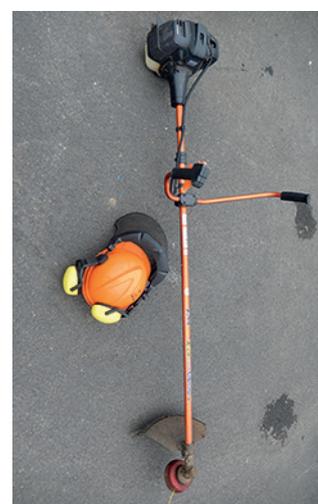
Souffleur



Perche élagueuse



Nettoyeur haute pression



Débroussailleuse

En cas d'incendie



- > Je **protège** la zone pour éviter une propagation
- > Si le feu n'est pas trop important, j'utilise **l'extincteur adapté** présent sur le site pour l'éteindre
- > Si le feu n'est pas maîtrisé, je prévient les **pompiers** et mon responsable
- > Interdire au public l'accès à la déchèterie

En cas d'accident



- > Je **protège** la victime d'un sur-accident en écartant la source de danger
- > Je m'informe de l'état de la **victime**
- > J'alerte les secours en suivant le **message d'alerte**
- > Si vous êtes formés, assurez les **premiers secours** à la victime

Les n° utiles

112 : toutes urgences

15 : SAMU

18 : POMPIERS

17 : POLICE/GENDARMERIE

05 49 91 96 51 :

ASTREINTE LES SAMEDIS



Message d'alerte

- 1 Donnez votre nom et prénom
- 2 Donnez l'adresse de la déchèterie et le n° de téléphone
- 3 Indiquez le nombre de victime(s) et leur état
- 4 Indiquez les gestes que vous avez déjà effectué

Ne raccrocher que si on vous le demande

- > Je **m'assure** qu'il n'y a plus d'usagers sur le site
- > Je ferme **les grilles** d'accès au site
- > Je ferme l'ensemble des **caissons**
- > Je range les **outils**



- > Je me **lave** les mains
- > Je me **douche** à la fin du service (pour les sites équipés)
- > Je laisse mes **vêtements de travail** sur place. Pour les laver, je les transporte dans un sac dédié à cet usage.

- > Je vérifie que **toutes les portes et fenêtres** sont correctement fermées
- > J'enclenche **l'alarme** à mon départ (pour les sites équipés)



Prévention incendie

- 1 Baissez le chauffage à une température modérée
- 2 Éteignez les ventilateurs
- 3 Ne laissez pas de vêtements à sécher sur ou à proximité des radiateurs
- 4 Mettez hors tension les appareils inutilisés la nuit

CE LIVRET EST REMIS À CHAQUE AGENT ET DOIT ÊTRE CONSERVÉ.



SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Éco-Pôle - La Poudrerie - 86320 SILLARS

05 49 91 96 42

www.simer86.fr